

**AVIS PUBLIC  
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-63**

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 11 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-63 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

- Modifier les normes minimales relatives à la largeur et la superficie des terrains et à la superficie minimale d'implantation d'un bâtiment de la grille des usages et normes I-216 ».

Ce projet de règlement s'applique à la zone I-216.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES	
<b>I-216</b>	Jean Lachaine :	1605 à 1625
	Desautels :	1645 à 1667
	Route 132 :	6480 et lots 2 374 247, 2 374 262
	José :	lot 2 374 224
	D'Amour :	1500 à 1684
	1 <sup>ère</sup> Avenue :	1360 à 1400 / 1305 à 1405

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le 21 janvier 2019 à 18 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

## EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens des diverses modifications qui seront apportées au règlement de zonage 2009-Z-00. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

## OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objectif de :

- Modifier les normes minimales relatives à la largeur et la superficie des terrains et à la superficie minimale d'implantation d'un bâtiment de la grille des usages et normes I-216 »

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 11 janvier 2019

*(Singé) Pascalie Tanguay*  
Me Pascalie Tanguay, greffière